



ACCUEIL DE PROXIMITÉ

S'il y a sujet central dans les préoccupations de nos concitoyens, c'est bien les services publics de proximité. Et en la matière, la DGFIP est à la pointe de l'État néolibéral, c'est-à-dire d'un État affaibli qui n'est plus au service des citoyens. Notre réseau de proximité a été ainsi démantelé en une petite dizaine d'années, les contribuables étant renvoyés vers les « services numériques ». Bien sûr, il y a quelques soins palliatifs comme les plate-formes téléphoniques ou les MFS, mais cela ne fait pas vraiment la maille... de la présence territoriale. La CGT s'est opposée à ce saccage du service public et revient à la charge à chaque occasion comme depuis un an pour réclamer la **réouverture d'un accueil sans RDV sur le site Foncier de Pressensé à Saint Nazaire**.

À cette demande, notre délicate n°1 a toujours su opposer des arguments massue comme l'existence d'une « MFS dans un quartier prioritaire de Saint Nazaire » qui viendrait « doubler » l'accueil du site De Gaulle. LOL. Autre argument, la non adéquation des locaux qui « nécessiteraient d'importants travaux pour pouvoir recevoir du public ». Et patatras, on apprend que lundi prochain, en raison d'une coupure de courant prévue pour la journée le lundi 15 mai sur le site De Gaulle, l'accueil du public est transféré sans simagrée à Pressensé. Étonnant, non ? De quoi amener de l'eau à notre moulin pour exiger la réouverture d'un accueil au fil de l'eau permanent sur ce site.

MUTER LES YEUX FERMÉS

L'application ALOA qui permet de muter en local a été ouverte pour le mouvement du premier septembre. Comme nous le déplorons et comme nous nous en doutions, depuis la fin des CAPL, nous sommes totalement tenus à l'écart des informations relatives aux mouvements de mutation. Cela ne nous empêche pas de questionner la Direction par différents moyens et en différentes occasions. Cette dernière s'obstine pourtant, de manière ridicule, à ne pas nous communiquer la liste des emplois vacants connus (mutations actées hors DRFIP, départs en retraite, promotions...). Auparavant, en travaillant les CAPL, nous arrivions à peu près à localiser les emplois restés vacants après le 1/9 (sans pouvoir connaître toutes les vacances qui s'ouvriraient après), mais ce n'est plus possible. Les quelques informations dont nous disposons sont celles que l'on récupère ici ou là au gré de nos connaissances des collègues et des services, mais nous sommes loin du

compte. La mutation est toujours un exercice d'équilibriste, qui peut générer du stress. Il y a souvent des enjeux personnels importants derrière un changement de poste alors pourquoi compliquer l'exercice ?

En ligne [Le guide des mutations locales 2023](#)

TOUTOU NUMÉRIQUE

La défenseuse des droits ne cesse de dénoncer la fracture numérique d'une part et de réaffirmer qu'une solution papier doit **obligatoirement** être proposée aux usagers des différents services publics pour leurs démarches. La Dgfip reste sourde à ce jour à ce rappel à la loi (et au bon sens !). **Avec GMBI, là encore, la Drfip44 joue au bon petit soldat et ne communique pas sur une solution « papier »** pour la nouvelle obligation de déclarer ses biens... D'autres directions, moins obtuses, pragmatiques, proposent leurs propres modèles de formulaires, « faits maisons ». Nous vous invitons à largement diffuser le modèle proposé par la Drfip 35 : <http://dfp350.intranet.dgfip/spip.php?rubrique1176> Et au passage, cette direction a fait sur son Ulysse local, une page dédiée où les collègues trouveront toutes les ressources pour faire face sereinement à ce nouvel épisode du « tout numérique ». Rappelons s'il en est besoin que ces évolutions visent à compenser nos pertes d'emplois et à créer de nouveaux Gisements pour de futures suppressions en faisant faire le travail par le contribuable.

FONCTIONNAIRE JETABLE

L'idéologie managériale qui conçoit les salarié.es comme des pions interchangeable, sans qualification ni expérience fait tout particulièrement des ravages à l'Éducation Nationale. Exemple ci-dessous après l'annonce de suppressions de spécialités et d'heures de cours dans les lycées professionnels (que le gouvernement veut démanteler) :

Les enseignants qui verront leur spécialité fermée "pourront se diriger vers le professorat des écoles, vers les collèges" ou vers les nouveaux "bureaux des entreprises", créés au sein des lycées professionnels pour aider les élèves à trouver des stages. "Il y a des transferts, on va les encourager", a précisé le ministre de l'Éducation, qui affirme donc que les enseignants concernés changeront totalement de métier d'ici le mois de septembre.